



## Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre Albert de Mun

### Compte-rendu du Conseil d'administration du mardi 8 janvier 2019

#### Présents

##### Direction d'Albert de Mun :

- Mme Schmit
- Mme de Serra Sarfati
- Mme Tardi
- Mme Fosset
- Mme Gagny
- M. Boschet
- M. Clérouin

##### APEL :

- Philippe Martinou
- Myrna Gentil
- Delphine Veau
- Elodie Grimont Noblet
- Christine Arnoux
- Vincent Bothorel
- Carole Lemaire
- Nadine Beauregard
- Christelle Chenel
- Valérie Baud
- Myriam Lainé
- Emmanuelle Aboukrat
- Fabrice Aleonard
- Jean-Pierre Thillay

#### ***Retour sur les événements AdM discutés***

1/ Parcoursup : notations et dossier scolaire, demande de compléments suite courrier parents en PJ.

Le nouveau système de choix des orientations post-bac Parcoursup a suscité des inquiétudes légitimes auprès des parents et des élèves, notamment dans les délais de réponse.

Dans la répartition des notes du nouveau bac, 10% de la note finale proviendra du contrôle continu. Les sujets des épreuves du bac seront choisis dans une banque de données commune à l'Education nationale et les corrections seront effectuées par des professeurs externes.

Concernant le dossier scolaire, les professeurs d'AdM utilisent l'échelle de notation pour refléter la réalité des niveaux scolaires des élèves. Ainsi, pour répondre au cas cité dans le courrier, la Direction rappelle chaque année, à la réunion des parents d'élèves de 3<sup>ème</sup> vers la 2<sup>nde</sup>, la différence de travail à fournir au lycée, tout en mettant en parallèle qu'AdM encourage et accompagne, sans élitisme mais avec une exigence de travail, pour préparer le secondaire et au-delà. Les élèves d'AdM bénéficient, par ailleurs, de la réputation de leur établissement.

Enfin, il est rappelé que c'est bien pour réduire le delta entre le niveau du bac et le grand taux d'échec en post-bac que cette réforme a été décidée.

2/ Ecole Directe : communication formalisée de l'approche d'AdM sur le changement de diffusion des moyennes de notations.

Jusqu'à l'an dernier, les moyennes de l'élève se calculaient au fur et à mesure, avec un temps de latence entre la rentrée des notes et leur diffusion, ainsi qu'un jeu de coefficient ajusté a posteriori. Les moyennes fluctuantes observées à un instant T ne reflétaient donc pas la réalité finale du niveau de l'élève. Ces moyennes n'apparaissent donc plus que trimestriellement mais il est possible de savoir si la note de l'élève est supérieure à la moyenne (la note apparaît alors en gras) et de connaître les notes les plus haute et basse par matière en laissant la souris sur la note de l'élève pour qu'une fenêtre s'ouvre à cet effet.

3/ Annulation du voyage des CM2 à Berlin : y-a-t-il des alternatives à l'étude pour permettre le maintien de la dynamique d'une sortie fédérative des quatre classes avant l'entrée au collège, tout en restant dans la continuité du projet des « bâtisseurs de mémoire » (ex. : une journée en lien avec le centenaire de l'armistice du 11/11/1918 à Verdun, Compiègne, etc.) ?

Il est proposé aux trois classes de CM2 B, C et D un voyage de trois jours en Normandie, du 26 au 28 juin, au coût modéré (260 € comprenant l'assurance annulation) pour l'étude sur le terrain de la 2<sup>nd</sup>e Guerre mondiale et pour fêter la fin de l'année scolaire avec une dernière journée d'accrobranche. Les CM2 A, ayant un spectacle de fin d'année à la scène Watteau à ces dates, se verront présenter un voyage en avril, soit sur les plages du débarquement, soit dans le Vercors de la Résistance.

### ***Les thèmes de réflexion dans notre communauté éducative***

4/ Absences d'enseignants dans le secondaire : informations communiquées aux parents, gestion des enfants, rattrapage de cours.

Les parents sont informés en temps et heures des absences et les élèves sont gardés et gérés (études, référents de niveau). Les remplacements internes entre enseignants sont mis en place dans la mesure du possible. Toutefois un professeur en arrêt maladie ou absent pour une autre raison n'est pas tenu légalement de « récupérer » ses cours. Enfin, le problème de fond reste celui de trouver des professeurs suppléants, dont la demande ne peut être faite qu'à partir de 15 jours ouvrés d'absence du professeur titulaire.

5/ Mise en place d'une sensibilisation au harcèlement scolaire en primaire : retour sur le visuel (en PJ) remis à la Direction pour les élèves de CM2 permettant d'appréhender leur compréhension du sujet ; document à diffuser avant l'intervention de la police municipale prévue les 11 et 12 février ?

Ce sujet du harcèlement est actuellement traité en CM2 dans l'enseignement de l'EMC, via une logique de progression qui inclut le cyber-harcèlement. La Direction fera un retour à l'APEL sur la compréhension par les élèves du harcèlement.

6/ Violences scolaires, dégradations : quid de l'impact de la télésurveillance sur ces sujets ?

Concernant les violences physiques entre élèves et les conséquences malheureuses qu'elles entraînent parfois, la Direction du primaire explique que le choix est toujours envisagé et proposé, après confrontation des différentes parties et explications claires, de mettre en place des sanctions coopératives. Ainsi, l'enfant agresseur mis au service des autres peut prendre conscience de ses actes et décider de changer son comportement, en étant aidé et encadré.

Cette façon de procéder est mise en parallèle avec une méthode suédoise innovante et quelque peu révolutionnaire du nom de son fondateur, le psychologue Anatol Pikas. Appelée également « méthode de préoccupation partagée », elle a pour but d'enseigner l'empathie aux harceleurs. Un article sur cette méthode est joint au compte-rendu.

Pour les élèves ayant eu, durant leur scolarité du primaire, plusieurs avertissements de conduite, il est précisé que, lors du dernier conseil de classe pour l'entrée en 6ème, une demande de mise sous contrat est demandée auprès de la directrice adjointe pour un bilan qui permet de constater les actions entreprises.

A ne pas confondre avec la télésurveillance (pour rappel, il est contraire à la loi de surveiller), la vidéo-protection a été décidée à la suite d'un audit de la police demandant de mettre des caméras dans les endroits et passages de circulation de l'établissement. Ces caméras peuvent avoir un effet positif sur les élèves.

### ***Sujets divers***

7/ Question sur les formateurs aux enjeux du numérique : qui les fait intervenir à AdM, contacts, retours, ...

Comme depuis plusieurs années, l'association « Génération numérique » (anciennement « Un clic un déclic ») est revenue pour une intervention auprès des élèves de 5ème. Mais l'intervenant n'a pas donné satisfaction et la direction d'Albert de Mun a demandé un changement.

Les interventions auprès des 6ème se sont ensuite très bien passées avec un autre intervenant.

8/ Animations de Noël : réflexion sur un événement à mettre en place l'année prochaine pour marquer cette période de l'année.

Idée à travailler par l'APEL.

9/ Programme Ré-enchanter l'école, lancé par l'Enseignement catholique en 2015.

Rencontre à la cathédrale de Créteil le 8 février pour un temps festif qui valorisera ce qui se fait dans l'enseignement catholique, puis clôture par une messe à 16h avec Mgr Santier. L'ensemble de la communauté éducative est convié.

10/ Etudes surveillées mais non dirigées :

Pour les élèves du primaire et du collège, l'étude du soir est encadrée et l'élève peut demander de l'aide à son initiative. C'est aux parents de valider le travail de l'enfant. Au collège, une aide aux devoirs existe le midi, en fonction de l'adéquation des emplois du temps du lycéen bénévole qui aide le collégien.

### ***Prochains événements à fixer***

11/ AdM en fête : la réunion pour l'APEL comité élargi est fixée au mardi 5 février, à 19h, dans les locaux de l'établissement.

La prochaine réunion du bureau de l'APEL et de la Direction est fixée au mardi 26 mars, à 19h.